

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/09/2017

Dossier complet le :
11/09/2017

N° d'enregistrement :
2017-5339

1. Intitulé du projet

Modernisation et mise en conformité du Stade Chanzy, sur la commune d'ANGOULEME (16).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE D'ANGOULEME

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BONNEFONT Xavier, Maire d'Angoulême

RCS / SIRET

2 | 1 | 1 | 6 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8

Forme juridique

COMMUNE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 5 000 personnes.	Le projet consiste en la modernisation du stade et sa mise en conformité. Le terrain actuel sera conservé (structure entièrement refaite afin d'améliorer son drainage). La tribune Sud conservée sera rénovée ainsi que les locaux situés en dessous. La tribune Nord existante sera renforcée par deux nouvelles tribunes de part et d'autre. Une tribune Ouest sera réalisée. L'accessibilité générale, le réceptif partenaire, les sanitaires, buvettes, etc. sont repris. La capacité de places du stade est portée à 8000 pers, dont 4117 assises et 3164 debout

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une amélioration de l'existant par la construction notamment de 2 tribunes définitives en complément de la petite tribune Nord existante face à la tribune Sud historique du stade.
Cette opération de modernisation a notamment pour but d'éviter une gestion provisoire par la mise en place de tribunes et réceptifs en location.

La tribune Sud ainsi que le terrain lui-même seront rénovés afin d'être plus performants et fonctionnels. Les vestiaires sont restructurés, la pelouse sera dainée et refaite.

Les espaces associés tels que les espaces d'entrée au stade, le réceptif des partenaires, la bodega, les sanitaires du public, etc. sont repensés afin d'être plus fonctionnels et mieux adaptés au modèle économique du club.

Le projet proposé nécessite la démolition de la maison du gardien, de l'actuelle salle de musculation et d'un local jardinerie.

Les éclairages du terrain sont également modifiés, la puissance en est augmentée

Ce projet est aussi l'occasion de mettre en place un réseau de collecte des EP ainsi qu'une solution d'écrêtement et d'infiltration dans les sols ; installation inexistante à ce jour sur le stade.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif l'amélioration de l'existant notamment en terme de sécurité des usagers et d'accessibilité PMR et de conformité aux normes de la ligue et la Fédération de Rugby

Le projet consiste en la rénovation légère des tribunes Sud (mise en place d'une résine d'étanchéité, remplacement des sièges, modification d'escalier, etc.), en la réorganisation / embellissement des locaux accueillis sous celle-ci (vestiaires, bureaux, etc.), en l'extension de la tribune NORD, en la mise en place d'un drainage sous le terrain de rugby et la rénovation complète de sa pelouse, le changement de l'éclairage, et enfin en la modification des espaces d'entrée et d'accueil du public.

Une tribune Ouest sera également construite prolongée par un éventuel grand salon formant une loge destiné aux partenaires. Ce salon encore optionnel servant également à couvrir les espaces de réception du public (buvettes et WC) appelés Bodéga

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les tribunes à créer reposeront sur le sol par l'intermédiaire de massifs bétons. Ces tribunes seront constituées de tubes métalliques, de platelages et de sièges ; l'ensemble pouvant être qualifié de structure légère. Les tribunes Nord et Ouest seront équipées de leur propre sonorisation limitant le volume sonore de la sonorisation de la tribune Sud qui assure aujourd'hui à elle seule l'ensemble de la sonorisation de l'enceinte du stade.

La surface topographique actuelle du site sera globalement conservée. Il sera simplement réalisé de légers remodelages de terrain dans le cadre de cette opération notamment au niveau de la zone Ouest entre la future entrée unique du stade (entrée principale actuelle) et le terrain de rugby.

L'embellissement des vestiaires et locaux connexes sous la tribune Sud consiste en des travaux légers mais permettant tout de même de proposer des espaces plus fonctionnels plus propres et plus économes en chauffage et électricité.

La maison du gardien, la salle de musculation et le local jardinerie seront démolies dans le cadre de la fonctionnalité future du site.

La modification de l'espace d'entrée permettra la mise en place d'une structure de collecte et d'écrêtement des eaux pluviales du site qui fait jusqu'à ce jour défaut.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le stade de CHANZY après sa modernisation ne sera utilisé que pour les soirs de match. Ce site ne sera pas utilisé pour les entraînements du club. Il continuera de fonctionner en alternance avec le stade Lebon mitoyen à l'Est qui accueille le foot (pas de match de foot et de rugby en simultané).

Les tribunes pourront accueillir une capacité totale de 4 117 supporters assis ; les autres supporters prenant place dans le pesage. Le principe de l'entrée unique est conservé. La création d'un accès Nord et d'un accès Sud à l'intérieur du site dessert les différentes tribunes Nord / Sud / Ouest. Ces larges accès encadrent la bodéga et le local réceptif partenaires.

Les vestiaires, bureaux, etc. sous la tribune Sud accueilleront uniquement les joueurs, staffs des clubs et les arbitres. La voie interne Sud du site permet les accès nécessaires des véhicules à cet espace.

La mise en place de nouvelles buvettes et nouveaux WC rendront plus agréables et fonctionnels la vie du stade.

L'actuel chapiteau / bodega du club sera déposé.

La démolition de la maison du gardien permet de proposer une surface en enrobé convenablement dimensionnée et centrée sur la partie Ouest du site pour la mise en place ultérieure par le club d'un espace réceptif de qualité pour les "après match". Les reprofilages et talutages nécessaires seront accompagnés de la réalisation de quelques espaces verts et plantations.

Le projet anticipe la mise en place éventuelle ultérieure d'un salon / loges en partie haute des gradins de la tribune Ouest

La gestion des déchets existante est conservée. Les stationnements extérieurs à l'enceinte du stade, les modalités d'accès, l'arrêt de voirie existant, etc. encadrant les flux de véhicules les soirs de match est également conservé à l'identique de l'existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la Loi sur l'Eau (régime de Déclaration). Ce dossier est réalisé en parallèle et sera soumis pour validation aux services de l'état conformément à la réglementation en vigueur.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de personnes maximales à accueillir conformément aux autorisations en cours	6 000 personnes
Nouvelle capacité après travaux dont places assises	8 000 places (4 117 places assises)
Superficie totale de l'enceinte du stade CHANZY	23 200 m ²
Superficie d'emprise des travaux de modernisation au sein du stade CHANZY	17 480 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

stade de CHANZY
Boulevard du Colonel Campagne,
16000 Angoulême

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 10 ' 33 " 93E Lat. 4 5 ° 38 ' 3 1 " 09N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :
Angoulême

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche" des limites du site du projet est localisé à 800 m au Sud Est. Il s'agit de la ZNIEFF de type I et 2 "Vallées calcaires péri-angoumoises".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet ne jouxte aucune infrastructures de transport faisant l'objet d'un classement sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à 391 m au Nord Est du Monument Historique "Logis de la Tourgarnier à Angoulême" Pas de covisibilité avec ce logis.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet, un stade en plein cœur urbain, n'est pas de nature à accueillir une zone humide. Cet avis est renforcé par la position topographique en partie haute de la ville et sa géologie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angoulême est concerné par un Territoire à risque important d'inondation "Saintes-Cognac-Angoulême" arrêté le 11/01/2013. La commune est par ailleurs est soumise à un PPRN Inondations approuvé le 11/05/2015. Le projet n'est pas concerné par le zonage du PPRI et du TRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à 80 au Nord d'un site Basias "Papeteries Couprie et Blanche " dont l'activité est terminée. Le site Basol le plus proche est à 4,8 km du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la totalité de la commune d'Angoulême est incluse dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Coulonge Charente (servitude AS1 annexée au PLU)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche des limites du site du projet est localisé à 800 m au Sud Est. Il s'agit du site Natura 2000 "Vallées calcaires péri-angoumoisines". Le site du projet est un terrain de sport en milieu urbain qui ne participe pas la biodiversité et la dynamique écologique du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des prélèvements d'eau uniquement dans le réseau d'eau potable pour les besoins de l'exploitation du projet (douche, sanitaire, restauration, arrosage des pelouses). Aucun prélèvement dans les masses d'eaux souterraines n'est prévu. Notons que la réalisation de notre projet de modernisation du stade n'engendra pas d'augmentation des prélèvements d'eau potable actuellement déjà existants sur site pour son fonctionnement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les EP sont actuellement infiltrée sur site sans ouvrage particulier. Le projet prévoit une infiltration maîtrisée via 2 bassins d'infiltration. Cette infiltration reste surfacique et n'impacte pas les masses d'eau profondes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la construction des nouvelles tribunes et la rénovation de l'existant, le projet utilisera nécessairement des nouveaux matériaux du BTP transformés ou non. Les modelage du terrain restent des aménagements de surfaces sans impacte sur les pentes naturelles, les écoulements et structures des plateformes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en milieu urbanisé et minéralisé représentant aucun intérêt pour le milieu naturel (faune, flore et dynamique écologique). Le stade de Chanzy est déjà existant et exploité depuis de nombreuses années ce qui fait que la place laissée à la nature en son sein est déjà limité aux quelques espaces verts enherbés. Rappelons que le projet proposé réorganise et modernise le fonctionnement du stade sans véritablement modifier de façon profonde l'affectation des différentes surfaces, les Imperméabilisations, les plantations, etc.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en milieu urbanisé représentant très peu d'intérêt pour le milieu naturel. Il n'est pas susceptible d'impacter le site Natura 2000 localisé à 800 m du projet en raison de l'absence de lien entre ces deux espaces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé au niveau de son emprise initiale, sans consommation d'espace supplémentaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cours d'eau de la Charente faisant l'objet d'un risque d'inondation est trop éloigné du projet pour que ce dernier puisse être concerné. Il en est de même pour le cours d'eau de l'Angulienne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Rappelons tout d'abord que le projet a pour objectif l'amélioration de l'existant notamment en terme de sécurité des usagers. Les pelouses naturelles, et non synthétiques, ne sont pas de nature à induire un risque sanitaire. Il en est de même pour les gradins qui respecteront les normes sanitaires et de sécurité en matières de construction et de matériaux utilisés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux engendrera un flux de camion de chantier temporaire et très limité. Le projet en phase d'exploitation engendrera des flux de déplacements en raison de l'accueil du public. Ces flux existent déjà et des espaces de stationnements sont actuellement présents en périphérie du stade. Un arrêté de voirie permet d'organiser les stationnements les soirs de match. Des réflexions sont en cours pour la mise en place de parcs relais et de navettes de bus pour éloigner les flux de VL et limiter les nuisances.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un stade de sport peut être à l'origine de nuisances acoustiques tant en phase de travaux pour modernisation qu'en phase d'exploitation. Toutes les mesures constructives seront prises pour limiter l'impact en phase chantier. En phase exploitation la modification des diffusions sonores avec notamment la mise en place de sonorisations au droit de chaque tribune permettra de réduire le niveau sonore des émissions des tribunes qui aujourd'hui irrigue l'ensemble du stade y compris la tribune Nord existante depuis la tribune Sud

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier peut induire de légères vibrations, toutefois peu perceptibles.</p> <p>Il sera prescrit l'utilisation de "fraises" et non de brises roches pour les besoins de terrassements si besoin.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le stade engendrera des émissions lumineuses uniquement en période de match le soir.</p> <p>Notre projet prévoit la modification des installations d'éclairage du stade afin d'être conforme aux attentes de la Ligue de Rugby. Ces nouveaux éclairages seront performants et convenablement implantés et conçus afin d'apporter l'éclairage nécessaire convenablement dirigé vers la pelouse du stade et limiter la pollution lumineuse induite (pas d'éclairage mal dirigé vers l'extérieur ou vers le ciel, etc.).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet engendrera des eaux usées qui rejoindront le réseau d'eaux usées de la ville comme à l'état actuel.</p> <p>Le site actuel n'est pas pourvu d'un système de collecte et d'écrêtement des eaux pluviales. Les eaux pluviales de toiture de la tribune Sud sont par exemple collectées avec les eaux usées des vestiaires: cela sera corrigé.</p> <p>Notre projet prévoit la mise en place d'une collecte et d'un écrêtement des eaux pluviales du site ce qui améliorera la situation existante.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet engendrera des eaux usées qui rejoindront le réseau d'eau usée de la ville.</p> <p>Le site de Chanzy ne sera plus exploité que les soirs de match (15 soirs / ans environ) et non plus quotidiennement. Sa fonction actuelle de centre d'entraînement de l'équipe fanion étant déplacé en un autre lieu.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des déchets de chantiers en phase de travaux.</p> <p>Le projet engendrera quelques déchets verts ainsi que des déchets que l'on peut assimiler à des ordures ménagères.</p> <p>Tous les déchets, tant en phase de travaux qu'en phase exploitation, feront l'objet d'un tri sélectif et seront acheminés vers les filières d'élimination appropriées. Des containers à déchets avec tri sélectif est déjà existant à l'intérieur de l'enceinte du stade au niveau de l'entrée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet proposé présente un traitement architectural qualitatif approprié qui ne semble pas de nature à porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager du secteur. Les volumes restent identiques. L'extension de la tribune Nord conserve le gabarit vertical de celle existante. La tribune Ouest sera alignée sur le gabarit de la tribune Nord.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation du sol reste inchangée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En raison de la nature du projet (la rénovation du stade de Chanzy,) de la nature des travaux qui resteront légers dans des milieux très artificialisés et de l'absence d'impacts significatif sur l'environnement (aucun impact sur le milieu naturel, une meilleure gestion des eaux pluviales, des dispositifs d'économie d'énergies mis en œuvre, une amélioration de la sécurité des biens et des personnes), le projet ne doit pas être soumis à une évaluation environnementale.

Le volet "eaux" (notamment vis à vis de la gestion des eaux pluviales) fera l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'Eau.

Sans impacter le site de manière négative le projet va corriger certains défauts notamment le traitement des EP en milieu Urbain et la séparation de réseau EP- EU ou la sécurisation des installations électriques du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Mesures prises dans le cadre de la phase de chantier et de la phase d'exploitation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Angoulême

le,

7/08/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to ensure the validity of the findings.

3. The third part of the document describes the results of the data analysis and the conclusions drawn from the findings. It notes that the data indicates a significant trend in the organization's performance over the period studied.

4. The fourth part of the document provides recommendations based on the findings. It suggests that the organization should focus on improving its internal controls and reporting mechanisms to enhance its overall efficiency.

5. The fifth part of the document discusses the limitations of the study and the need for further research. It acknowledges that the data is based on a specific time period and may not be representative of the organization's long-term performance.

6. The final part of the document concludes the report and expresses the hope that the findings will be useful to the organization's management in making informed decisions.